

**ACTE D'ENGAGEMENT  
POUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

**En remplacement du POS actuel**

# SOMMAIRE

1 CONTRACTANT	3
2 PRESTATION DU MARCHE	3
3 PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	4
3.1 Pièces particulières	
3.2 Pièce générale	
3.3 Documents fournis au bureau d'études	
4 PRIX ET REMISE DES DOCUMENTS	4
4.1 Caractéristiques des prix	
4.2 Conditions sur le rendu d'études	
4.3 Montant du marché	
5 PAIEMENT – ACOMPTE	5
5.1 Avance	
5.2 Acomptes et soldes	
5.3 Délai de paiement	
5.4 Variation des prix	
6 DELAIS D'EXECUTION	6
7 PENALITE DE RETARD	6
8 RESILIATION DU MARCHE	7
9 DECLARATION, ATTESTATION SUR L'HONNEUR	7
10 ENGAGEMENT	8
11 NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE	8
ANNEXE RELATIVE A LA SOUS-TRAITANCE	9

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**  
Passé en application de l'article 28 du Code des marchés publics  
**Marché public de prestations intellectuelles**

## **ACTE D'ENGAGEMENT**

**Objet du marché:**

**Prestation d'études et assistance pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en remplacement du POS actuel de la commune de Saint Genest Malifaux**

**Maitrise d'ouvrage :**

Commune de Saint Genest Malifaux

**Pouvoir adjudicateur (représentant de la maîtrise d'ouvrage) :**

M. le Maire de la commune de Saint Genest Malifaux

Mairie BP N° 1 42660 ST –GENEST-MALIFAUX

(Dans l'ensemble des pièces constitutives du marché, la maîtrise d'ouvrage est aussi désignée par les termes suivants : la commune, la collectivité, l'EPCI, les élus.)

### **1- CONTRACTANT**

Le titulaire : nom, prénom et qualité du signataire -----

adresse -----

agissant pour mon propre compte

agissant pour le compte de la société (nom et adresse du siège social)

tel -----.

(Dans l'ensemble des pièces constitutives du marché, le contractant est aussi désigné par les termes suivants : le titulaire, le prestataire, le bureau d'études, l'urbaniste.)

La durée de validité de l'offre est de 90 jours à compter de la date limite de remise fixée au 23 mars 2012.....

### **2 - PRESTATION DU MARCHE**

Le présent marché a pour objet la réalisation des études et l'assistance à la collectivité pour l'élaboration du Plan d'Urbanisme (en remplacement du P.O.S) de la commune de Saint- Genest-Malifaux sur l'ensemble de son territoire.

Le marché comprend une tranche ferme décomposée en 5 phases (voir détails au chapitre 5 du cahier des clauses techniques particulières).

Phase 1 : Analyse des données et réalisation du diagnostic du territoire communal

Phase 2 : Réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et production d'orientations d'aménagement et de programmation

Phase 3 : Elaboration du règlement (pièces écrites et graphiques)

Phase 4 : Le projet de PLU pour arrêt

Phase 5 : Le dossier final de PLU

### **3 - PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ**

Le marché est constitué des pièces suivantes.

#### **3.1 Pièces particulières constitutives du marché**

Le marché est constitué par le présent acte d'engagement, accompagné du cahier des clauses techniques particulières et des conditions financières paraphés sur chaque page.

#### **3.2 Pièce générale**

Il s'agit du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAGPI) .

En ce qui concerne la propriété intellectuelle, c'est l'option A qui est retenue pour l'utilisation des résultats (chapitre IV du CCAGPI).

#### **3.3 Documents fournis au bureau d'études**

Toutes études ou documents nécessaires à l'étude du PLU sont mis à la disposition du titulaire par la commune (voir paragraphe 6.5 du cahier des clauses techniques particulières)

La commune (fournit le plan cadastral informatisé mis à jour. Ce cadastre comportera l'indication des lieux-dits.

### **4 - PRIX ET REMISE DES DOCUMENTS**

#### **4.1 Caractéristiques des prix du marché**

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix forfaitaires dont le libellé figure dans la décomposition du prix global et forfaitaire, pièce incluse dans les conditions financières.

Le bordereau des prix supplémentaires pourra être adapté au moment de la passation de l' (des) avenant(s) correspondant(s).

#### **4.2 Conditions sur le rendu d'études**

Le dossier réglementaire de PLU (sous format A3 ou A4) sera établi conformément au code de l'urbanisme et selon les précisions apportées dans les clauses techniques particulières.

Pour chaque phase de procédure, le titulaire fournira à la commune 1 exemplaire du dossier servant à la validation de la phase ainsi qu'un exemplaire en vue de la pré-consultation.

Après approbation définitive, pour clôturer le marché, il sera remis à la commune :

- tous les documents ayant servi à l'élaboration,
  - un exemplaire complet du dossier sous format numérique, sur support stable type CD-ROM . Les pièces écrites, y compris les orientations d'aménagement, seront remises sous format texte (type .doc) et les pièces graphiques seront produites sur SIG en respectant le paragraphe 6.1 du cahier des clauses techniques particulières traitant de la numérisation.
-

### **4.3 Montant du marché**

Ce montant correspond à l'ensemble des prestations de la tranche ferme et résulte de la décomposition du prix global et forfaitaire de cette tranche ferme.

montant du marché hors TVA :----- €  
montant de la TVA (taux de : 19,6 %)------€  
montant total TVA incluse : soit----- €

Arrêté en lettres:-----

## **5 - PAIEMENT – ACOMPTES**

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent contrat en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de:

Numéro-----  
Banque-----  
(Joindre un RIB)

### **5.1 Avance**

Si le montant du marché est inférieur à 50 000 €, aucune avance ne sera versée.  
Dans les autres cas , l'avance est fixée à 5% du montant du marché TTC.

### **5.2 Acomptes et soldes**

A la demande du titulaire, un acompte pourra être réglé au début de chaque phase (sous réserve d'acceptation par le maître d'ouvrage).

Le règlement des comptes sera effectué à l'achèvement de chaque phase.

L'achèvement de chaque phase correspond à la réception par le maître d'ouvrage du ou des dossiers correspondants.

Le solde sera réglé sur présentation d'un décompte général et définitif.

### **5.3 Délai de paiement**

Le délai global de paiement des acomptes et du solde est fixé à 30 jours.

Le défaut de paiement dans le délai susvisé fait courir de plein droit et sans autre formalité des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Le point de départ du délai global de paiement est la date de réception de la facture par la commune.

## 5.4 Variation des prix

Les prix du présent marché sont révisables, exprimés en euros hors taxes.

Le prix du présent marché est réputé établi sur la base des conditions économiques du mois m.0-6 sachant que le mois m.0 correspond au mois au cours duquel le candidat a fixé son prix dans son offre.

La révision est effectuée par application aux prix d'un coefficient Cn donné par la formule correspondante :

$$C_n = 0,125 + 0,875 (I_{n-6}/I_{0-6})$$

dans laquelle I<sub>0-6</sub> et I<sub>n-6</sub> sont les valeurs prises par l'index de référence I respectivement au mois zéro moins 6 et au mois n moins 6 .

L'indice I est celui de l'ingénierie.

## 6 - DELAIS D'EXECUTION

La notification du marché marque le début de la phase 1.

Le délai de chacune des phases 2, 3 et 4 court à compter de la date de réception, par le titulaire, de la validation du document précédent.

Le délai de la phase 5 court à compter de la date de réception, par le titulaire, du rapport du commissaire enquêteur.

Le présent marché est prévu sur un délai global estimé à 30 mois à compter de sa date de notification, en tenant compte des délais administratifs habituels.

La prestation du titulaire a une durée contractuelle maximale de 19 mois répartie en 5 phases.

Le délai global est estimé en y ajoutant : 3 mois de consultation des services, 3 mois pour l'enquête publique et la remise du rapport par le commissaire enquêteur, 4 mois de validations et 1 mois nécessaire à la duplication.

Les retards non imputables au titulaire se traitent par ordre de service.

La répartition du délai maximal par phase est donnée comme suit :

<b>phase</b>	<b>délai</b>	<b>observations</b>	<b>Document à valider par le maître d'ouvrage</b>
Phase 1 - Analyse des données et réalisation du diagnostic du territoire communal	6 mois	Ce délai est indépendant de la date de production du PAC ou de la contribution de l'Etat (note d'enjeux).	Diagnostic et état initial de l'environnement
Phase 2 - Réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et production d'orientations d'aménagement et de programmation	6 mois	Le point de départ de cette phase est subordonné à la réception du PAC .	PADD
Phase 3 -	3 mois		

<b>phase</b>	<b>délai</b>	<b>observations</b>	<b>Document à valider par le maître d'ouvrage</b>
Elaboration du règlement (pièces écrites et graphiques)			
Phase 4 - Projet de PLU pour arrêt	6 mois	Ce délai inclut 1 mois de réponse à la consultation préalable (éventuelle) des personnes publiques associées.	PLU complet dont orientations d'aménagement et de programmation
Phase 5 - Projet de PLU définitif	2 mois		PLU pour approbation

Les prestations particulières complémentaires réalisées à la demande du maître d'ouvrage seront traitées par avenant(s).

## **7 - PENALITE DE RETARD**

En cas de retard dans la production du document à valider à chaque phase, hors délai imputable au maître d'ouvrage, il sera appliqué une pénalité de CENT euros hors taxes par jour calendaire de retard.

## **8 - RESILIATION DU MARCHE**

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de solder le marché à l'issue de chacune des 4 phases indiquées ci-dessus sans aucune indemnité, en application de l'article 18 du CCAGPI.

En cas de dépassement anormal des délais ou de carence avérée du bureau d'études, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de solder le marché après mise en demeure (lettre recommandée avec accusé de réception) restée sans suite.

Le bureau d'études se réserve le droit de résilier le contrat en cas de dépassement anormal des délais de validation ou de non validation de l'une des phases par le maître d'ouvrage ou en cas de désaccord fondamental entre le bureau d'études et le maître d'ouvrage notamment pour des considérations liées à la nature du projet communal ou à la déontologie.

## **9 - DECLARATION, ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics.
- que je n'ai pas fait, ou toute personne ayant agi sous mon couvert, présente dans mon établissement, n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L324-9, L 324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail.

J'atteste que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L143-3 et L620-3 du code du travail.

## **10 - ENGAGEMENT**

Mon offre m'engage pour la durée de validité des offres indiquée à l'article 1, 3ème alinéa.

A -----le -----

Signature du candidat

Acceptation de l'offre par la commune

A -----le -----

Signature du pouvoir adjudicateur (représentant autorisé du maître d'ouvrage)

## **11 - NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE**

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du marché au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

*Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent marché.*

**ANNEXE  
RELATIVE A LA SOUS-TRAITANCE**

**ACTE SPECIAL DE SOUS-TRAITANCE DE PREMIER RANG**

**\_ ANNEXE N° \_\_\_ A L'ACTE D'ENGAGEMENT**

**\_ DECLARATION SPECIALE EN COURS DE MARCHE**

**Acceptation d'un sous-traitant  
Agrément de ses conditions de paiement**

<b>Marché</b>	
N° du marché :	_____ (Ligne réservée à l'administration)
Objet :	Révision du PLU de St-Genest-Malifaux.....
Titulaire :	_____

<b>Prestations sous-traitées</b>	
Nature :	_____
Montant prévisionnel hors TVA des sommes à payer directement :	_____
Montant prévisionnel TVA incluse des sommes à payer directement :	_____

<b>Sous-traitant</b>	
Nom, raison <b>ou</b> dénomination sociale :	_____
Entreprise individuelle <b>ou</b> Forme juridique de la société :	_____
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription _ au répertoire des métiers <b>ou</b> _ au registre du commerce et des sociétés :	
Adresse :	_____
(Tél.)	_____



h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et, L.323-8-2 ou L.323-8-5, du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

i) Les capacités professionnelles du sous-traitant (moyens et références).

### **Pièce à remettre en cas de déclaration spéciale en cours de marché**

Le titulaire rend au pouvoir adjudicateur l'exemplaire unique en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances. Le pouvoir adjudicateur mentionnera le montant maximal de la créance qu'il pourra nantir ou céder.

L'exemplaire unique est remis à l'établissement de crédit et ne peut être restitué. Le titulaire produit une attestation de l'établissement de crédit justifiant que la cession ou le nantissement de la créance est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la part sous-traitée, ou qu'il a été réduit de manière à réaliser cette condition.

**ATTENTION** : L'une des deux pièces doit être obligatoirement fournie avec la présente déclaration.

### **Autres renseignements**

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 Code des Marchés Publics :

Monsieur le Maire

Comptable assignataire des paiements :

Monsieur le trésorier de la commune

Le titulaire

A Le
---------

Le mandataire du groupement

A Le
---------

### **Acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement**

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Le pouvoir adjudicateur